

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-2, 613-1;
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle ;
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes.

Arrête

Article 1 : Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen à l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Pour l'année universitaire 2022-2023, le jury de délivrance du diplôme national de la Licence Professionnelle maintenance et technologies : systèmes pluritechniques, parcours type Sûreté de Fonctionnement et techniques avancées de maintenance (LP SURF) est constitué des membres suivants :

Président de la sous-commission : **Monsieur Fahmi CHAARI**

Personnalités universitaires : **Monsieur El Hadj DOGHECHE**
Monsieur Yannick DORDAIN
Madame Audrey DUBRULLE
Monsieur Jérôme HUGUES
Monsieur Jérémie KIMPE
Monsieur Christophe MARECHAL

Personnalités extérieures : **Madame Malika BOUHARRAS**
Monsieur Pierre COLON
Monsieur Maxence GENGEMBRE
Madame Barbara GRINDES
Monsieur Ludovic LEDUC
Madame Frédérique LEFEBVRE

Article 3 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 5 : La directrice de l'IUT et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 30/05/2023

Le Président
Professeur Abdelhak **ARTIBA**



Date de la publication : le

